



Pantin, le



Monsieur DELATTRE Francis

Maire et Sénateur du Val d'Oise
Hôtel de ville
11 rue de la station
BP90043
95132 FRANCONVILLE CEDEX

Réf : SAG/MF/AM/SLC/N°17-0244

Affaire suivie par : Auswald MARTIN

Service Aménagement et Gestion

Tél. : 06 19 35 04 11

Courriel : amartin@aev-iledefrance.fr

Objet : Interventions sylvicoles dans l'espace régional des Buttes du Parisis

P.J. : 1 carte

Copie : NR/AR/CN/AL/DG

Monsieur le Sénateur Maire,

L'espace régional des Buttes du Parisis est aménagé et géré par l'Agence des espaces verts (AEV) de la Région d'Île-de-France. Son action y concilie l'accueil du public avec la valorisation des richesses écologiques, tout en tenant compte de la nécessité de renouveler la forêt.

Cette forêt bénéficie du régime forestier. L'ONF a donc réalisé un document nommé « aménagement forestier » proposant les travaux sylvicoles nécessaires à la bonne gestion du peuplement (plantations, tailles de formation, coupes,...). Ce plan de gestion a été précédemment présenté aux différents acteurs locaux dont certains élus de la commune de Franconville.

C'est dans ce cadre que des travaux vont avoir lieu dès la semaine 11 dans les parcelles 7 et 10 afin d'y entretenir le peuplement forestier par l'ouverture de cloisonnement d'exploitation et la création d'une clairière.

La carte ci-contre indique le secteur de forêt concerné par ces travaux.

Sur l'ensemble des parcelles 7 et 10, l'intervention va consister à ouvrir des cloisonnements d'exploitation, afin de faciliter la circulation au sein d'un peuplement forestier.

Sur la parcelle 7, deux zones de 2.6 ha au total vont être entièrement ouverte, à l'exclusion des arbres les plus remarquables qui seront conservés, afin de permettre au châtaignier de se régénérer. Étant donnée la dynamique naturelle de cette essence, à la fin 2018, cette clairière sera déjà recouverte de jeunes châtaigniers, qui dépasseront vraisemblablement 1 mètre de hauteur.

Agence des espaces verts de la Région Île-de-France

Cité régionale de l'environnement

90-92 avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN

Téléphone : 01 83 65 38 00 - Télécopie : 01 82 82 83 85

www.aev-iledefrance.fr



Sur la parcelle 10, une zone de 1.5ha va être entièrement ouverte, à l'exclusion des arbres les plus remarquables qui seront conservés, afin de planter majoritairement du chêne.

Après exploitation, selon la qualité du bois récolté, certaines grumes fourniront du bois d'œuvre (pour la charpente, la menuiserie ou l'ébénisterie...) et du bois de chauffage ou d'industrie (confection de panneaux de particules, traverses de chemin de fer...).

Pour information, l'AEV a obtenu depuis 2014 la certification FSC® pour sa gestion de la forêt de l'espace régional des Buttes du Parisien, garantissant une gestion responsable par un contrôle annuel rigoureux. Elle a, par ailleurs, obtenu le renouvellement de la certification PEFC™, qui est un autre système de certification forestière.

Bien entendu, les travaux d'exploitation seront réalisés avec beaucoup de soin afin que d'une part, le dérangement pour les usagers soit limité, et d'autre part, que la santé, le renouvellement et la stabilité face aux intempéries de la forêt soient améliorés.

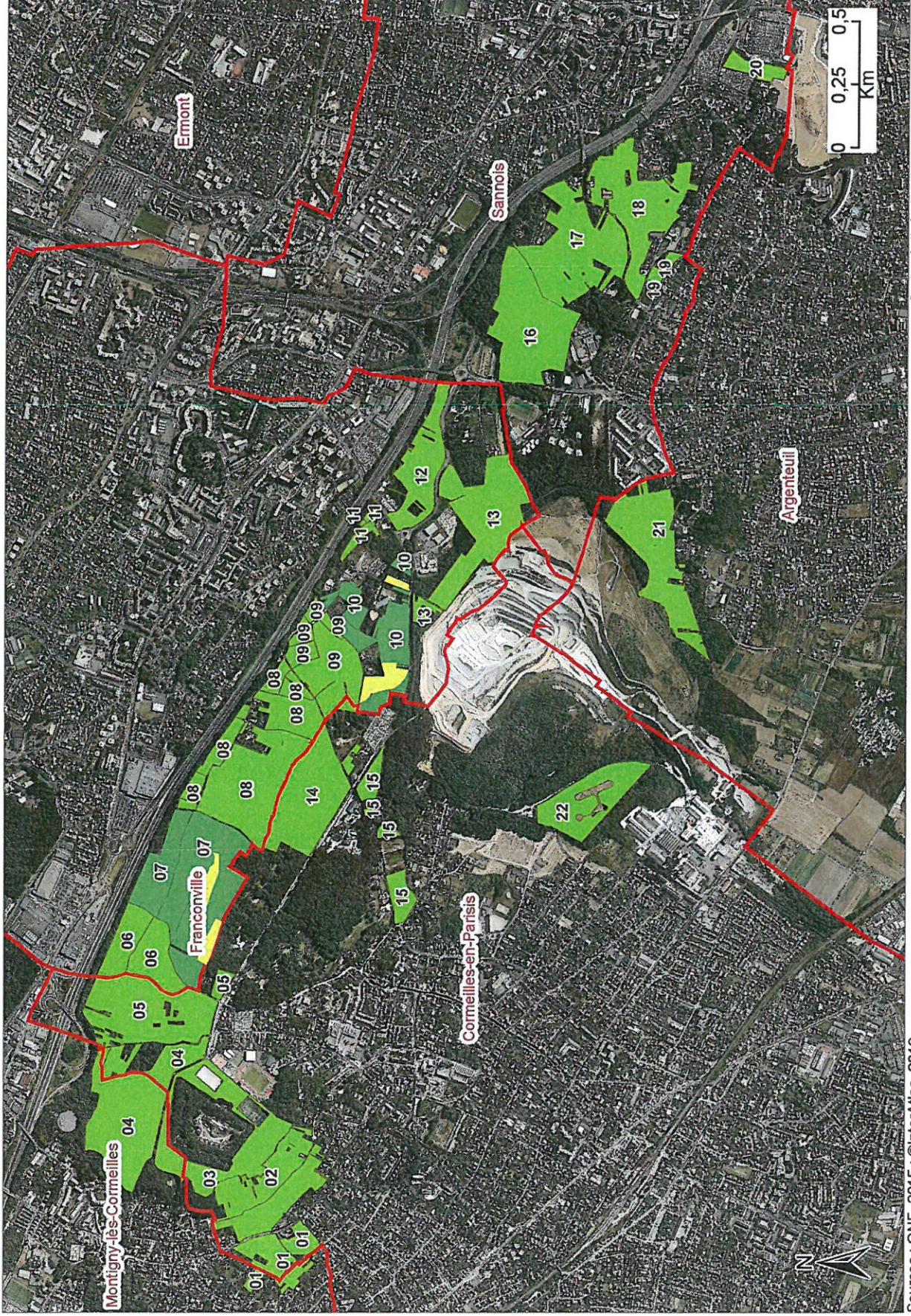
Si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous adresser à mon collaborateur Auswald Martin joignable au 06 19 35 04 11.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

**Le Responsable du Service
Aménagement et Gestion**


Mathieu FRIMAT

Espace régional des Buttes du Paris Coupe forestière 2017



Carte réalisée le 17/03/2017, auteur: amartin

Sources : ONF 2015 ; ©InterAtlas, 2012